AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Note aux concurrents

CONSULTATION N° DP/013/ZAG/26

FOURNITURE DES EQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT POUR LES PERSONNELS DE L'AEROPORT DE ZAGORA

- **Pièces à fournir par les concurrents avant la date limite dudit avis d'achat :**
  - Les fiches techniques signées et cachetées (conformément à l'article 12 du règlement de consultation)

- **Modalités d'envoi des pièces exigées :**

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse électronique achats_bc_zagora@onda.ma

- **Non-conformité de l'offre :**

Dans les cas ci-après, l'offre du concurrent est jugée non conforme, et par conséquent elle sera écartée :

- Manque d'une ou plusieurs pièces exigées ;
- Non-conformité d'une ou plusieurs caractéristiques techniques aux exigences du descriptif technique aux dispositions de l'avis d'achats ;
- Offre avec réserve(s) ;
- L'utilisation d'un autre canal pour envoi des pièces exigées autre que l'adresse « **achats_bc_zagora@onda.ma**» ;
- Non confirmation de l'offre retenue « la moins disante conforme » dans le délai prévu par le PMMP (24 heures) ;
- Non-conformité de la signature électronique du devis aux conditions d'utilisation du PMMP.

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DU TRANSPORT ET LOGISTIQUE
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Aéroport Zagora

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
CONSULTATION N° DP/013/ZAG/26

« FOURNITURE DES EQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT POUR LES PERSONNELS DE L'AEROPORT DE ZAGORA »

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet : « fourniture des équipements d'ameublement pour les personnels de l'aéroport de Zagora ».

ARTICLE 02 : DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le prestataire prendra les dispositions nécessaires pour l'exécution de ladite prestation objet du présent règlement de consultation dans une durée de **quinze (15) jours** dès la réception du Bon de Commande.

ARTICLE 03 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent bon de commande en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur la facture.

Les paiements et les facturations seront effectués à la fin de la prestation.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 04 : MODALITES DE RECEPTION

Après l'exécution de la prestation objet de la présente consultation, une attestation de service fait sera établie par les personnes habilitées de l'ONDA.

ARTICLE 05 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'Aéroport Zagora aura le droit de procéder en présence du fournisseur à la vérification de la conformité des fournitures par rapport aux caractéristiques demandées.

La livraison des articles sera à la charge du fournisseur.

Si l'une quelconque des fournitures contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'Aéroport la refuse, le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées sans aucun frais supplémentaire par l'Aéroport Zagora.
Le droit de l'Aéroport de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures et ne sera en aucun cas limité, et le maître d'ouvrage n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le fournisseur de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre de la présente consultation.

ARTICLE 06 : DOCUMENT EXIGES :

Le concurrent doit joindre à son offre :

Les fiches techniques signée et cachetées (conformément à l'article 12 du présent règlement de consultation)

A l'adresse e-mail suivant : achats_bc_zagora@onda.ma

ARTICLE 07 : DELAIS DE GARANTIE :

Le délai de garantie est fixé à douze mois (12) à compter de la date de la réception définitive moyennant une attestation de garantie dûment signée par le prestataire.

ARTICLE 08 : RECEPTION DES FOURNITURES :

Un bon de livraison, dument validé par les responsables habilités, sera signé si toutes les fournitures livrées sont jugées conformes à la présente consultation et si elles ne présentent pas de défaut ou non-conformité constatés lors de la livraison. Le prestataire est tenu de procéder au changement de toute fourniture jugée non conforme par l'ONDA et ce dans les délais contractuels.

ARTICLE 09 : GARANTIE PARTICULIERES :

Le prestataire garantit que la fourniture en exécution de la consultation sont neuves, n'ont jamais été utilisées.

Le prestataire devra respecter durant la période de garantie un délai d'intervention qui est de 48 Heures après réception de (Fax ou e-mail) de la part du service technique de l'Aéroport de Zagora.

Le prestataire garantit en outre que les fournitures livrées en exécution de la consultation n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications de l'Aéroport de Zagora) ou à tout acte ou omission du prestataire, survenant pendant l'emplacement normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

L'Aéroport notifiera au prestataire par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.
A la réception d'une telle notification, le prestataire, avec une rapidité raisonnable, remplaceront les fournitures non conformes sans frais pour l'Aéroport de Zagora.

Si le Prestataire, après notification, manque à se conformer à la notification de l'Aéroport, dans des délais raisonnables, ce dernier applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du prestataire et sans préjudice de tout autre recours de l'acquéreur contre le prestataire en application des clauses de la consultation.

ARTICLE 10 : PENALITES DE RETARD

Tout retard sera sanctionné par une pénalité de cinq pour mille (5 ‰) du montant initial du Bon de Commande par jour de retard. La pénalité est plafonnée à dix pour Cent (10 %) du montant du Bon de Commande.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Le titulaire devra se conformer aux dispositions arrêtées par l'Office National Des Aéroports en matière de respect de l'environnement.

Les fournitures livrées devront respecter les normes environnementales.

ARTICLE 12 : DEFINITIONS DES PRIX

PRIX N°1 : Réfrigérateur de marque SAMSUNG ou similaire

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un Réfrigérateur de marque SAMSUNG OU SILIMAIRE, volume total : 390, finition : Silver, classe énergétique : A+

Article payé à l'unité prix n°1.

PRIX N° 2 : Machine à café avec groupe pour café moulu LAVAZZA ou similaire

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une machine à café avec groupe pour café moulu de marque LAVAZZA ou similaire, pression : 15bars , finition : gris

Article payé à l'unité prix n°2.

PRIX N° 3 : Micro-onde de marque WIRLPOOL OU SIMILAIRE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un Micro-onde d'une capacité de 40 litres minimum, de marque WIRLPOOL OU SIMILAIR, réchauffement rapide, puissance micro-ondes : 700 W, porte à ouverture latérale, technologie facile à nettoyer, programmes automatiques, commande électroniques avec affichage numérique.

Article payé à l'unité prix n°3.

PRIX N° 4 : Téléviseur

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture et pose (fixation sur mur) d'un téléviseur 50 pouces minimum de marque Samsung, Sony ou équivalent et ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Taille et résolution de l'écran : 50 pouces 4K UHD.
- Fixation murale avec support mural.
- Connectivité : wifi, Bluetooth, 3 ports HDMI minimum, 2 ports USB min, Ethernet.
- Récepteur HD intégré.
- Système audio : Bluetooth Audio.

- Processeur Quad-Core ou Octa-Core, Minimum de 2 Go de RAM.
- Stockage interne 8 à 16 Go.
- Accessoires inclus : Télécommande avec Piles, Câble HDMI, Câble vidéo/audio, câble réseau.
- Caractéristiques minimales de l'antenne parabolique.
- Assiette Parabole Galvanisé Ovale de diamètre min : 1.10m.

NB : le prestataire est tenu de fournir le câblage nécessaire complet, les accessoires de fixation sur mur ou de pose, y compris travaux d'installation.

Article payé à l'unité prix n°4.

PRIX N° 5 : Plaque de cuisson

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture et pose (encastré) et mise en marche d'une plaque de cuisson, ayant les caractéristiques suivantes :

- Type : Plaque vitrocéramique.
- Type d'énergie : électricité.
- Puissance de raccordement entre 6000W et 9000W.
- Nombre de foyers : 4 ou 5 foyers.
- Indicateurs de chaleur résiduelle : Indiquent si les foyers sont encore chauds après utilisation.
- Contrôle et réglages : Commandes tactiles des niveaux précis pour ajuster la température (de 1 à 9 ou plus).

Dimensions et installation :

- Dimensions : Largeur entre 70 cm et 90 cm.
- Type d'installation : Encastrable.
- Documents justifiants la période de prise charge en garanti.

Article payé à l'unité prix n°5.

PRIX N° 6 : Grille électrique panini

Ce prix rémunère à l'unité Fourniture des grilles électriques panini de puissance 1600W, surface de cuisson 27,6*17,0cm, ouverture à 180°, poignée froide en acier inoxydable.

Article payé à l'unité prix n°6.

PRIX N° 7 : Equipements de cuisine

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un ensemble des équipements de cuisine, de premier choix, comprenant notamment :

- Tasses à café avec sous tasses, de couleur bleue ou verte.
- Verres classiques, de couleurs rouge, verte, bleue et blanc.
- Verres à Jus.
- Théières GM.
- Plateaux de service en laiton plaqué argent de diamètre 40 cm.
- Thermos en acier inoxydable.
- Assiettes en porcelaine.
- Couteaux de table, finition argentée.
- Fourchettes de table, finition argentée.
- Cuillères à soupe de table, finition argentée.
- Bouilloires à induction de marque Bosch ou similaire.

Cet ensemble est destiné à équiper les (4) service de l'aéroport, à raison d'un ensemble complet par service.
L'ensemble doit être de bonne qualité, résistant à l'usage courant et conforme aux caractéristiques demandées.

Article payé à l'unité prix n°7.

PRIX N° 8 : Table à manger et 03 chaises

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture une table à manger et 03 chaises ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Forme de la table : Ronde.
- Diamètre de la table à manger : 80 à 100cm.
- Hauteur de la table à manger : 75cm.
- Hauteur d'assise : Entre 45 et 50 cm.
- Profondeur d'assise : Minimum de 40 à 45 cm.
- Largeur d'assise : Entre 42 et 50 cm.
- Structure : Bois.
- Piètement : Structure en bois robuste, stable et renforcée.
- Confort : Dossier ergonomique (avec accoudoir).
- Structure renforcée avec une capacité de poids de 100 kg minimum.
- Documents justifiants la période de prise charge en garanti minimum : 6 mois.

Article payé à l'unité prix n°8.

PRIX N° 9 : Table à manger et 06 chaises

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture une table à manger et 06 chaises ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Dimensions de la table à mange : 2m*1m.
- Hauteur d'assise : Entre 45 et 50 cm.
- Profondeur d'assise : Minimum de 40 à 45 cm.
- Largeur d'assise : Entre 42 et 50 cm.
- Structure : Métal.
- Revêtement de l'assise : Matériel imperméable et lavable.
- Pieds : métallique avec patins antidérapants.
- Confort : Dossier ergonomique avec accoudoir.
- Structure renforcée avec une capacité de poids de 100 kg minimum.
- Documents justifiants la période de prise charge en garanti minimum : 6 mois.

Article payé à l'unité prix n°9.

PRIX N° 10 : Fauteuil 3 places

Ce prix rémunère en forfait la Fourniture et la pose d'un fauteuil de 3 places en très bonne qualité.

Article payé à l'unité prix n°10.

PRIX N° 11 : Fauteuil 2 places

Ce prix rémunère en forfait la fourniture et la pose d'un fauteuil de 2 places en très bonne qualité.

Article payé à l'unité prix n°11.

PRIX N° 12 : Matelas

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture des matelas 200*80 de marque Simmons ou similaire.

Article payé à l'unité prix n°12.

PRIX N° 13 : Sommier avec tète de lit

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture et montage des sommiers, ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Dimensions : 90*200 cm.
- Type de sommier : Métallique à lattes rigides renforcés.
- Tète de lit 80 cm.
- Des patins antidérapants.
- Doivent avoir une capacité de poids pour supporter jusqu'à 150 kg.
- Documents justifiants la période de prise charge en garanti minimum : 6 mois.

Article payé à l'unité prix n°13.

PRIX N°14 : Oreiller

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture des Taie d'oreiller ayant les caractéristiques minimales suivantes : k_{mr}

- Matière : Coton 100%.
- Dimensions : 50*70 cm.
- Couleur : sombre.

Article payé à l'unité prix n°14.

PRIX N° 15 : Drap

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture des draps ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Matière : coton 100% ;
- Dimension : 150*200 cm ;
- Couleur : Sombre.

Article payé à l'unité prix n° 15.

PRIX N°16 : Couvre-lit

Ce prix payé en Unité, rémunère la fourniture des couvertures ayant les caractéristiques minimales suivantes :

- Dimensions : 150*220 cm ;
- Matière : coton 100 % ;
- Grammage : 400gr à 500 gr.

Article payé à l'unité prix n° 16

ARTICLE 13 : BORDERAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	U	Qté	PU(HT)	PT (HT)
1	Réfrigérateur de marque SAMSUNG ou similaire	U	4		
2	Machine à café avec groupe pour café moulu LAVAZZA ou similaire	U	6		
3	Micro-onde de marque WIRLPOOL OU SIMILAIRE	U	7		
4	Téléviseur	U	4		
5	Plaque de cuisson	U	8		
6	Grille électrique panini	U	5		
7	Equipements de cuisine	ENS	1		
8	Table à manger et 03 chaises	U	4		
9	Table à manger et 06 chaises	U	1		
10	Fauteuil 3 places	U	2		
11	Fauteuil 2 places	U	3		
12	Matelas 200*80	U	13		
13	Sommier avec tète de lit	U	13		
14	Oreillers	U	21		
15	Drap	U	21		
16	Couvre-lit	U	21		
TOTAL					
TVA 20%					
TOTAL TTC					

Le présent bordereau des prix détail estimatif est arrêté à la somme TTC de :.....

Le prestataire
(Lu et approuvé)

Pour l'ONDA

KAINALLAH EL MOSTAFA
Commandant de l'aéroport
de Zagora